



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°26/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 22 juin à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – Auditorium de l'Arche Bernadette – 1, rue de Lorraine - THAON-LES-VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Demande de subvention au titre du dispositif des conseillers numériques

M. Michel FOURNIER est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTRAND Hervé, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique (à partir de la délibération N°25/2023), MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, PIERRE Gabriel, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, TIHAY Jean-Christophe (à partir de la délibération n°24/2023), THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

DATE DE CONVOCAION

13/06/2023

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

56

NOMBRE DE PRESENTS

31

NOMBRE DE POUVOIRS

2

NOMBRE DE VOTANTS

33

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES

33

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BŒUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DESVERNES Yves, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique (donne pouvoir à THOMAS Dominique), MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphanie, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20230622-DELIB26_2023-DE



Monsieur le Président demande à M. Alain ROUSSEL, Vice-Président, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Vu la décision du comité de sélection du 24 mars 2021 de l'AMI conseillers numériques ;

Vu les termes de la convention jointe à la délibération entre la Caisse des Dépôts et consignations et le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu la délibération n°8-2021 du comité syndical du 25 février 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 16 mars 2023 ;

Il est proposé la reconduite du dispositif des conseillers numériques via le maintien de 4 postes (emploi non permanents – contrats de projets « médiateurs numériques ») pour une durée de 3 ans avec des interventions prévues pour chaque poste dans des zones soit quartier Politique de la Ville (QPV), soit Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Dans ce cadre, le PETR du Pays d'Epinal, sollicite l'octroi d'une subvention pour le portage de ces 4 postes, soit 200 000 € sur une période de trois ans, sur les bases suivantes :

- Année 1 : 80 000 €
- Année 2 : 70 000 €
- Année 3 : 50 000 €

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignation ;
- d'autoriser le Président à signer à tout acte utile à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISENT le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignation ;

AUTORISENT le Président à signer à tout acte utile à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Yannick VILLEMEN